



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Coupe Dordogne 2018**
Dates : **21 et 28 octobre 2018**
Lieu : **Estuaire de la Gironde et Dordogne**
Autorité Organisatrice : **Club Nautique Loubésien**
Grade : **5C**

REGLES FONDAMENTALES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017 – 2020*.
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.
 - 1.4 La partie B, section II du règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
 - 1.5 Les règles Osiris Habitable 2018, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de Course, les instructions de Course et leurs Annexes.

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des groupes A,B,C,D,L et R du Osiris Habitable.
 - Catégorie 1 : groupes A, B, C, D, ≤ 13.5
 - Catégorie 3 : groupes C et D, $> 13,5$ et < 20.5
 - Catégorie 4 : groupes R1, R2, L (tout coef) et R3 \leq à 22.5
 - Catégorie 5 : groupes D ≥ 20.5 et R3 $> 22,5$
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à : andree.buchmann.cnl8@orange.fr avant **le 20 octobre 2018 limité à 18 H**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge Osiris Habitable en cours de validité.
 - Les licences à la journée seront délivrées par le CNL avec certificat médical 24h avant la régata.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile Nouvelle-Aquitaine doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF . -

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Toutes	Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : à Bourg S/Gironde et Cavernes

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Le dimanche 21 octobre	9 h	9 h 45
Le dimanche 28 octobre	12 h	12 h 30

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Le dimanche 21 Oct	1 ^{ère} course 10 h	toutes
	2 ^{ème} course 13 h	toutes
Le dimanche 28 Oct	1 ^{ère} course 13 h	
	2 ^{ème} course à suivre	

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions ;

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : Côtiers dans l'Estuaire de la Gironde et Dordogne (voir « annexe aux IC et Parcours)
- Construits

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps sur temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en regroupant les catégories 1+3 et 4+5 du Championnat de l'Estuaire 2018.
- Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus lors des 2 courses disputées.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : gratuité, et limitée suivant le nombre de bateaux.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Canal VHF 72.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Le dimanche 28 octobre, après l'arrivée de la dernière course.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- L'organisation du CNL, j.vacher@orange.fr.

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Lieu	PM	BM	Coeff.	
21 octobre	Bourg		12h42	63	
28 octobre	Cavernes	9H45		84	